

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**




**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE
TENUE LE 13 JUIN 2018**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Dion que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement 283-2018 pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, afin d'y intégrer le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 229-2011. Ce RCI est venu ajouter les toitures souples permanentes, comme facteur d'atténuation (paramètre F) dans la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole. La modification au SADR intégrera également les RCI 236-2012, 238-2012 et 244-2013, lesquels créaient quinze (15) nouveaux îlots déstructurés et en modifiaient deux (2) existants (article 59, 2.0).

Résolution adoptée
Copie conforme, certifiée par


Stéphane Bergeron, directeur général
Le 20 juin 2018